



L'OACI joue un rôle de premier plan dans les efforts de l'ONU pour contrer le mouvement des combattants terroristes étrangers

Publication immédiate

Montréal et New York, le 9 mai 2019 – À l'occasion du lancement officiel du [Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements \(UNCTTP\)](#), au siège de l'ONU, à New York, la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, a souligné que la sûreté de l'aviation et la facilitation du mouvement des passagers sont d'importantes priorités réciproques du transport aérien, avant de décrire les travaux de l'OACI visant à appuyer les priorités définies dans les résolutions 2178, 2309, 2368 et 2369 du Conseil de sécurité des Nations Unies, relatives aux combattants terroristes étrangers.

« Les efforts de notre Organisation sont guidés par des amendements successifs aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 9 à la Convention de Chicago, qui porte sur la facilitation du voyage des personnes », a indiqué Mme Liu. « Ces amendements sont des outils inestimables pour renforcer la sécurité des déplacements, ils abordent des aspects cruciaux de la responsabilité des gouvernements en lien avec les priorités de la facilitation et de la sûreté du transport aérien. »

Le lancement du Programme, aujourd'hui, a mis l'accent sur la résolution 2396 (2016) du Conseil de sécurité, appelant en particulier les États membres des Nations Unies à mettre en place les moyens de recueillir, de traiter et d'analyser les données des dossiers passagers (PNR), et de les communiquer à toutes les autorités nationales compétentes.

L'échange de données PNR entre les pays est considéré d'importance cruciale pour mieux identifier les voyageurs présentant un risque élevé tout en facilitant l'expérience de ceux qui présentent un moindre risque. Toutefois, Mme Liu a souligné à l'auditoire que les efforts de l'ONU dans ce domaine doivent s'accompagner d'engagements significatifs des États afin de combler les lacunes et d'atteindre les objectifs connexes.

« Même si la résolution 2396 du Conseil de sécurité donne l'impulsion aux États, sur le plan juridique, afin qu'ils mettent en place des programmes PNR efficaces, il nous faut reconnaître que seuls 26 États exigent à l'heure actuelle ces données », a-t-elle souligné. Elle a également attiré l'attention de l'auditoire sur l'appel similaire contenu dans la résolution 2178 (2014) de recueillir et de communiquer les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV), en remarquant que « seulement 68 des 193 États membres de l'OACI comptent aujourd'hui un système RPCV ».

Elle a fait savoir que l'OACI a déjà élaboré une norme RPCV au titre de l'Annexe 9 (Facilitation) à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago), que cette norme s'applique depuis février 2018 et que les conclusions des travaux de l'Équipe spéciale de l'OACI sur la norme PNR seront connues plus tard cette année.

« L'OACI est engagée à contribuer à la mise en place de systèmes RPCV et PNR adéquats et à participer activement à la mise en œuvre du programme UNCTT », de conclure la Secrétaire générale. « Mais tous ceux qui sont intéressés par cette initiative doivent être conscients que notre coopération ne sera efficace que si elle est appuyée par nos États membres. »

L'allocation de la Secrétaire générale de l'OACI a été très bien reçue par les États et partenaires de l'ONU présents, tous exprimant leur gratitude à l'Organisation d'œuvrer sans relâche à la création et la mise en œuvre des systèmes RPCV et PNR.



Le succès du Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements (UNCTTP) repose sur la mise en œuvre des orientations de l'OACI relatives aux données des dossiers passagers (PNR) et aux renseignements préalables sur les voyageurs (RPCV), a fait remarquer la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, lors du lancement officiel du Programme au siège de l'ONU, le 7 mai 2019.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Sûreté de l'aviation et facilitation, un objectif stratégique pour l'OACI](#)

[Initiative Aucun pays laissé de côté de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin
Chef, Communications
aphilbin@icao.int
+1 514-954-8220
+1 438-402-8886 (mobile)
Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

William Raillant-Clark
Administrateur des communications
wraillantclark@icao.int
+1 514-954-6705
+1 514-409-0705 (mobile)
Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)